

« CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE » : MÉFIANCE...

La pandémie provoquée par le Covid-19 a entraîné un certain nombre de mesures sanitaires d'une dimension exceptionnelle. Parmi elles, les mesures de confinement ont un impact très important sur l'ensemble des secteurs de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Dans l'état actuel des informations, les établissements devraient continuer à être fermés jusqu'à la fin du mois d'avril. De telles mesures, indispensables, bouleversent les calendriers universitaires du second semestre et posent la question de la continuité du service public de l'ESR, traduite hâtivement et sans précaution en "continuité pédagogique".

Les consignes gouvernementales demandent expressément de rester confiné-es et de recourir au télétravail ou au travail à distance. Aucun personnel ne peut être sommé de déroger au confinement, sauf absolue nécessité justifiée par l'organisation concrète de la continuité du service. Les déplacements doivent être réduits à l'essentiel et il convient de ne pas se rendre sur son lieu de travail. Le SNESUP-FSU rappelle que les moyens nécessaires doivent être donnés aux personnels pour qu'ils assurent à distance les missions considérées comme d'absolue nécessité.

Cela implique par conséquent que des mesures soient prises pour assurer l'égalité dans l'accès aux outils numériques pour l'ensemble des étudiant-es. Et pour les enseignant-es, de mettre en place les moyens de la concertation pour trouver des solutions, dans le respect du confinement, en ce qui concerne les disciplines où le travail à distance est particulièrement difficile voire impossible. Cela implique aussi d'engager la concertation avec les personnels pour étudier les conditions de validation du semestre et de l'année en cours en garantissant l'égalité de traitement pour tou-ttes les étudiant-es. L'engagement collectif de toutes et de tous est le meilleur garant de la qualité des formations et des diplômes qui seront délivrés cette année.

Le SNESUP-FSU rappelle, qu'en tout état de cause, les dispositifs pédagogiques mis en place par les enseignant-es sont transitoires et répondent à une situation tout à fait

exceptionnelle. En aucun cas, ils ne peuvent être envisagés de façon pérenne comme des mesures servant à pallier le manque dramatique de postes de titulaires.

Les personnels de tous les métiers de l'Enseignement Supérieur font preuve de la plus grande responsabilité et de professionnalisme. Les enseignant·es mettent tout en œuvre pour maintenir le lien avec tou·tes leurs étudiant·es. Il faut leur faire confiance. **Pour le SNESUP-FSU, l'urgence n'est pas dans le maintien total des contenus des cours mais dans le maintien pour toutes et tous les étudiant·es d'un lien avec les apprentissages et la recherche, dans le respect de la protection due aux agent·es.** La situation est suffisamment anxiogène pour rester raisonnable dans les attentes. Elle demande une attention particulière aux difficultés rencontrées par les étudiant·es. L'accompagnement des étudiant·es ne doit pas conduire à la normalisation des pratiques pédagogiques prônée par le ministère et certains établissements. Il est illusoire de chercher à délivrer des notes et des évaluations à un rythme ordinaire et coûte que coûte. Les enseignant·es et les étudiant·es font le maximum en fonction de leurs moyens et de leur vie extra-universitaire. Nous devons accepter de fonctionner dans un mode "dégradé", respecter les consignes de confinement ainsi que les contraintes et les rythmes nouveaux qu'elles entraînent.

Dans ce contexte, le SNESUP-FSU réaffirme la nécessité que pour tous les personnels, tous statuts confondus, y compris pour les contractuel·les et les vacataires, l'intégralité du service soit réputé fait et que toutes les heures prévues à l'emploi du temps soient prises en compte pour les rémunérations. ■

Nouveau calendrier des opérations de recrutement des enseignant·es-chercheur·es

Suite aux demandes répétées des organisations syndicales, associations et collectifs, et pour tenir compte des contraintes et difficultés liées à la situation de crise sanitaire que nous traversons, la date limite de dépôt des dossiers de candidatures a été reportée au 9 avril.

Vous trouverez ci-après le nouveau calendrier établi par le ministère :

[Nouveau calendrier recrutement 2020.](#)

Quoi de neuf sur le site du SNESUP-FSU ?

Nous nous efforçons d'alimenter le site du SNESUP afin de vous proposer, en cette période de crise sanitaire, une information aussi précise que possible. Nous vous recommandons en particulier la lecture de **l'article de Jacques Haiech sur le développement de thérapies pour combattre la pathologie COVID-19** [[cliquez ici](#)]. **Les fiches pratiques** sur les impacts de la crise sanitaire dans l'ESR sont régulièrement mises à jour et complétées [ici](#) ; de nouvelles fiches sont également en préparation. Enfin, nous vous rappelons l'adresse dédiée à votre disposition si vous souhaitez nous poser des questions : covid19esr@snesup.fr